

Je t'aimais jadis et je t'aime encore,  
 Bien qu'un autre toit ait pu m'héberger.  
 Ah ! que l'humble enfant dont tu vis l'aurore,  
 Jamais, près de toi, ne soit étranger.

J. M. A. DENAULT.

Collège de Montréal, juin 1887.

## A MINUIT.

Aupres de la couche funèbre de  
 mon cher ami Gordon.

(Pour l'Étudiant.)

Au milieu du profond silence de la nuit, et en présence de tes restes mortels, je me demande, cher Gordon, s'il est bien vrai que tu n'es plus de ce monde, mais dans l'éternité !...

Ces traits, en effet, auxquels s'attachent mes regards en ce moment, ce sont bien les tiens. Oui ! oui, c'est bien là ton front si noble et si serein ; c'est bien là ce même sourire avec lequel tu nous accueillais toujours ; il n'y a que la voix qui te manque.

Il est vrai, ces flambeaux qui éclairent de leur flamme vacillante l'obscurité qui règne partout ; ces condisciples qui interrompent leur sommeil et se succèdent par groupe pour venir s'entretenir avec toi, dans l'intimité du cœur ; ces prières qu'ils murmurent à genoux auprès de ce lit funèbre où tu reposes, tout me rappelle bien là ce qui se passe d'ordinaire, lorsque la cruelle mort est entrée dans quelque demeure ; mais en ce moment, comment ajouter foi à cette nouvelle lugubre qui se répand partout et jette tes condisciples dans le deuil et la consternation ? Comment se résigner à croire que tu n'es plus du nombre des vivants, toi, avant-hier encore si plein de gaieté et de vie ? Comment se persuader que la mort serait venue si tôt t'enlever à notre estime et à notre affection ? Ah ! loin de moi pareille pensée !

Cher Gordon, réponds-moi — N'est-ce pas que tous ces bruits funèbres qui depuis hier, circulent de bouche en bouche à ton sujet, sont dénués de fondement ? N'est-ce pas que tu ne fais que sommeiller ?... Vois, comme en s'approchant de ton chevet, chaque nouveau visiteur observe le plus religieux silence !... Evidemment c'est par respect pour ce sommeil paisible que tu goûtes sous le regard de ton bon ange. Encore une fois, cher Gordon, rends-toi à mon désir ; veuille me répondre... j'écoute... mais pourquoi donc de ta part, cette indifférence inaccoutumée ? Comment expliquer ce silence si prolongé ?... Quoi !... est-ce possible ?... faut-il donc me rendre ?... Hélas !... oui, cette bouche toujours muette, ces yeux éteints, ce cœur qui ne bat plus, ce froid qui glace les membres tout s'accorde pour me convaincre que je me faisais illusion. Je ne le vois que trop, oui, tu nous as quittés pour un monde meilleur. Il

n'est que trop vrai que nous ne te verrons plus à nos côtés, partager nos plaisirs, l'associer à nos jeux et à nos entretiens, nous soutenir par tes bons exemples dans la voie de l'honneur, du devoir et de la piété. Oh ! quelle cruelle séparation !... Mais je me trompe ; pour des cœurs chrétiens, pour des amis véritables, non, la mort elle-même ne saurait être une séparation complète. Elle peut modifier leurs rapports... les interrompre... jamais.

Au milieu de l'extrême douleur où ta perte nous a tous plongés, quelle douce consolation pour nous, cher Gordon, de savoir que nous pourrions encore le parler à travers la pierre du tombeau et converser avec toi par la prière !... Non, mille fois non, le sépulcre qui dans quelques heures recevra ta dépouille mortelle, n'ensevelira pas l'affection que nous te portons tous. Toute notre vie, au contraire, nous nous souviendrons de toi ; toujours nous aimerons à nous rappeler tes prévenances, tes attentions, tes procédés pleins d'aménité et de cordialité à l'égard de chacun de nous. Nous ne nous contenterons pas de te donner des larmes et des regrets ; nous continuerons de prier pour toi afin de hâter ton entrée dans le séjour du repos éternel, si tu n'y es pas déjà. Et toi, cher Gordon, toi qui as pris les devants pour la patrie, ah ! nous espérons que tu nous accorderas aussi un souvenir dans tes prières ; nous espérons que tu t'intéresseras pour chacun de tes condisciples auprès de Jésus et de sa sainte Mère ; que tu solliciteras pour chacun de tes amis de collège les secours dont ils ont besoin pour persévérer dans la pratique de la vertu et mériter d'aller te rejoindre un jour au sein du vrai et solide bonheur, où, en nous disant l'adieu suprême, tu nous a donné rendez-vous.

Un ami de cœur,  
 LÉON.

Montréal, 10 avril 1887.

## CONSTITUTION DU CANADA

Ce que tout petit canadien doit en savoir

ARTICLE VIII. (Suite) p. 98.

Règles générales des délibérations du Parlement — Bill.

Les règles générales des délibérations du Parlement sont : lecture des minutes des séances, présentation de *bills* ou projets de loi, discussion sur iceux, prise de votes sur des questions controversées, interpellations ou demandes de renseignements de la part des députés aux ministres de l'exécutif.

Un membre ne peut parler plus d'une fois sur la même question et en parlant, il doit s'adresser à l'orateur. C'est à ce dernier de